

Nom , Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement : collège Les Roches Gravées

à Monsieur le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe

S/C de

OBJET : Demande de congé pour formation syndicale.

Conformément aux dispositions

de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,

de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé **les jeudi 9 et vendredi 10 février 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Petit-Bourg.

Il est organisé par la section académique du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

À le

Signature.